

Rapport d'activités



**Communauté de Communes
du Pays de Lumbres**

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

Communauté de Communes du Pays de Lumbres
1, chemin du Pressart - 62380 LUMBRES
cc-paysdelumbres.fr - accueil@ccplumbres.fr

Directeur de la publication : Christian LEROY

Rédactrice en chef : Céline CARBONNET

Rédacteurs : Service communication de la CCPL à partir des éléments de l'ensemble des services

Conception graphique interne : Maëlle MACREZ et Céline CARBONNET

Photos @CCPL sauf mentions contraires

Diffusion au format PDF - mise en ligne sur le site internet de la CCPL

Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres établit son rapport annuel 2023 retraçant les actions et projets menés au cours de l'année écoulée. Reflet de la production de l'ensemble des services et des avancées de l'intercommunalité.

Délibération n°.... prise le 27/06/2024 en conseil communautaire et votée à ????

Accuse de réception en préfecture
062-246201016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de création : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

SOMMAIRE

EDITOS	Page 04
2023 en un clin d'œil	Page 05
La Communauté de Communes du Pays de Lumbres : Présentation.....	Pages 06 à 08
• Un territoire	
• Une population	
• Des entreprises	
La Communauté de Communes du Pays de Lumbres, une communauté de communes.....	Pages 09 à 33
• ENGAGÉE.....	Pages 10 à 16
◦ Développement économique	
◦ Développement durable	
◦ Tourisme - animations territoriales	
◦ Culture	
◦ Lecture publique - PLUME	
◦ Centre aquatique - L'Aa Piscine	
• SOLIDAIRE.....	Pages 17 à 21
◦ France services	
◦ Actons sociales en Pays de Lumbres	
◦ Aides à la rénovation de l'habitat	
◦ Santé	
• SOBRE ET DURABLE.....	Pages 22 à 33
◦ Développement durable	
◦ Réduction et optimisation des déchets	
◦ Sports de nature	
◦ Mobilité	
◦ Urbanisme et Droit des sols	
Les moyens pour agir.....	Pages 34 à 40
• Des services ressources : Communication, Ressources humaines	
• Le budget	
Une coopération sereine entre les communes et l'intercommunalité.....	Pages 41 à 48
• Le pacte de gouvernance territoriale	
• Les compétences de la CCPL	
• La coopération de l'intercommunalité envers ses communes	

TABLE DES ANNEXES

1. Comptes administratifs et notes de synthèses explicatives
2. Rapport des Ordures Ménagères 2023

Accusé de réception en préfecture
2024-07-06-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

ÉDITOS

L'année 2023 aura encore été marquée par une multitude de projets, d'actions, d'événements... La CCPL ne manque pas d'idées et elle peut compter sur l'audace de ses élus, la réactivité et l'enthousiasme de ses agents pour leur mise en œuvre.

Ce rapport d'activités est le reflet du travail collectif mené au sein de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, auquel nous associons les habitants, les entreprises, sollicités encore en 2023 sur les sujets de l'optimisation et la réduction des déchets à travers diverses rencontres citoyennes. Le défi Mobilité est aussi l'illustration de l'implication des citoyens dans nos projets et l'évolution de nos modes de vie et de déplacements. Le budget participatif et les chantiers nature ont été l'occasion d'être à l'écoute des jeunes citoyens du Pays de Lumbres. Et pour la première fois en 2023 la CCPL organisait sa cérémonie de vœux sous un format participatif en faisant intervenir les habitants, les associations et usagers de nos services.

L'année a été rythmée par des moments festifs : la saison culturelle a passé la barre des 10.000 spectateurs, le centre aquatique intercommunal L'Aa Piscine a fêté ses 5 ans, le CIAS a organisé sa première colo pour ados... On retiendra encore des moments marquant pour la structuration du territoire : la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Pays de Lumbres a été inaugurée ; les liaisons douces du territoire se sont encore étendues pour répondre aux besoins de déplacements quotidiens et sécurisés des habitants. La CCPL a enfin poursuivi en 2023 ses engagements dans des projets européens comme SIRR (Sustainability, Innovation and Resilience in Rural areas) : « Ensemble, nous développons des territoires ruraux durables, innovants et résilients ». C'est le slogan du projet qui colle bien à nos ambitions.

Cette année 2023 s'est refermée sur une actualité marquante avec les inondations qui ont durement impacté le territoire. Un épisode exceptionnel de par son ampleur et sa durée qui a nécessité une réflexion approfondie de l'ensemble des partenaires concernés pour identifier les meilleures solutions afin de limiter les impacts de ce type de phénomène. Parmi les premières réactions de la CCPL, l'élaboration d'un (PICS) Plan Intercommunal de Sauvegarde courant 2024.

Je vous invite à travers ces pages à découvrir le travail accompli en 2023, toujours dans la ligne de nos valeurs et la continuité de notre Plan Climat Air Energie Territorial, feuille de route de notre collectivité.
Bonne lecture,

Christian LEROY,
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres
Maire d'Escoeuilles

Le rapport d'activités est un document formel remis aux communes et leurs maires, porté à la connaissance des habitants également. Il vient souligner l'implication et le travail accompli par les élus et les agents de notre communauté de communes ; démontre la volonté de chacun d'œuvrer au service de la population, pour le bien commun, et d'améliorer le quotidien de nos concitoyens aux travers de nos actions de proximité.

C'est aussi l'occasion de montrer notre engagement pour faire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres un territoire où il fait bon vivre, avec des services à portée de tous, un territoire structuré, attractif pour les habitants comme pour les entreprises. Au-delà de l'obligation réglementaire, ce rapport d'activités rappelle l'ensemble des actions menées par la CCPL en 2023. Un territoire engagé dans les transitions et tourné vers l'avenir.

Je vous invite à en prendre connaissance, témoignage concret du travail accompli par nos 52 agents, par le Bureau de 12 Vice-Présidents emmené par le Président et avec le concours des 36 Conseillers Communautaires. Il est l'illustration du dynamisme de notre territoire rural de 36 communes pour un peu plus de 24.000 habitants. Un grand merci à toutes et tous pour votre investissement.

Accuse de réception en préfecture
062-246201016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

Didier BEE,
Vice-Président aux Finances et Ressources Humaines
Maire de Zudausques

2023 EN UN CLIN D'ŒIL RETOUR EN IMAGES



JANVIER

Premiers vœux participatifs.



MARS

3e challenge de la Mobilité.



MAI

Premier budget participatif jeunes.



FÉVRIER

Programme européen : lancement de SIRR en Suède.



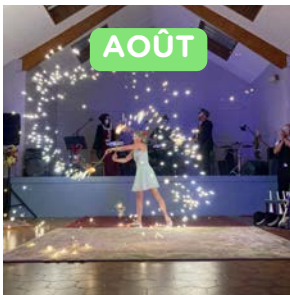
AVRIL

Ateliers de concertation citoyenne réduction et optimisation des déchets.



JUIN

Inauguration de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.



AOÛT

La saison culturelle a accueilli son 10.000e spectateur.



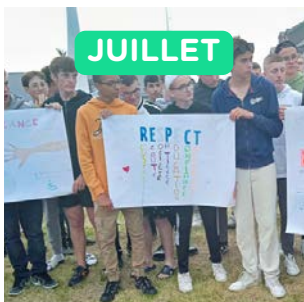
OCTOBRE

Premières portes ouvertes France services à la Maison de services.



DÉCEMBRE

Développement économique : signature convention CAP Développement.



JUILLET

Le centre social lance sa première colo ados.



SEPTEMBRE

Projection des Portraits de Villages.



NOVEMBRE

Accuse de réception en préfecture
062.246201016-20240627-32034-06-081-DE
Date de télétransmission : 06/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

Nouveau : les ateliers bébé O déchet du service Développement Durable.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

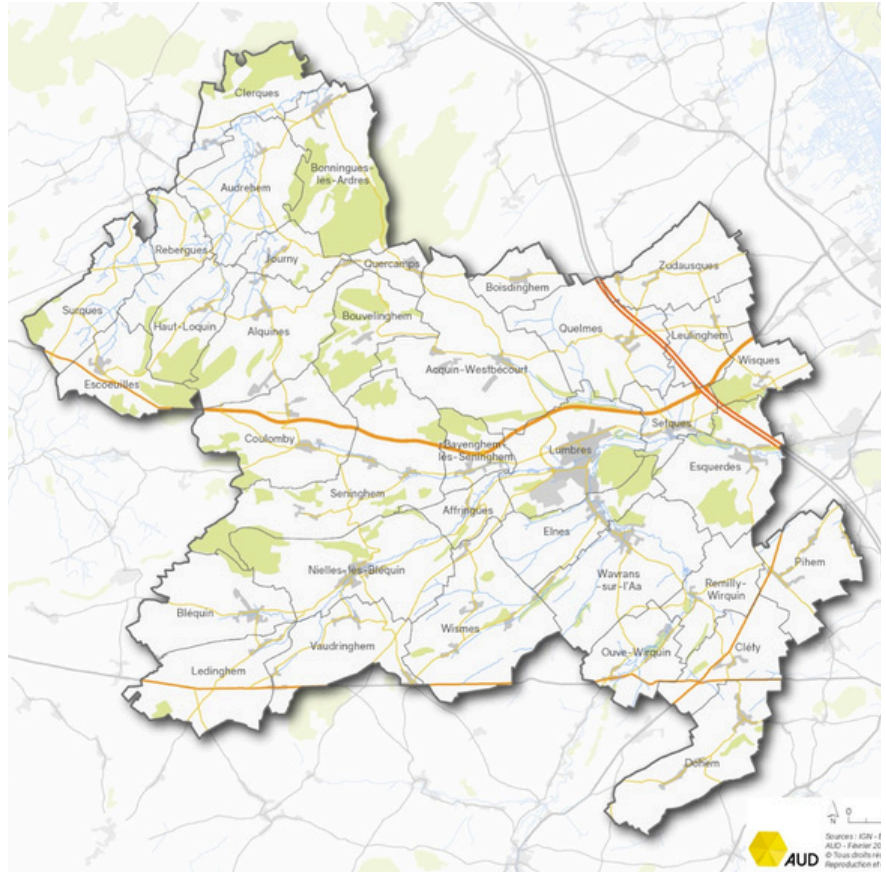
Présentation



Accuse de réception en préfecture
06224820116-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

Un territoire

- 36 communes, 24 200 habitants, 270Km²
- Marqué par une forte attractivité résidentielle (+ 3 314 habitants entre 1999 et 2012, soit +16%)
- Rural, au cadre naturel et paysager remarquable



- Intégré au Pays de Saint-Omer et au Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (PNRCMO)
- Engagé dans la transition énergétique et numérique
- Un centre-bourg, pôle de services et d'emplois, en cours de redynamisation

Une population

- Particulièrement soucieuse de la qualité du cadre de vie et de la préservation des paysages et de la nature
- Qui évolue, et avec des besoins spécifiques pour certains (équipements/services, mobilité, habitat, accès à l'emploi)
- Qui travaille majoritairement en dehors du territoire
- Attachée au renforcement du commerce de proximité

Des entreprises

- 2 600 emplois salariés privés
- 15,4% commerce
- 21,8 % industrie
- 31,2% autres activités tertiaires
- 14,2% transport
- 16,7% construction
- 19 exploitations agricoles pour 18 664 ha de surface agricole



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

Une communauté de communes...

ENGAGÉE

SOLIDAIRE

SOBRE ET DURABLE

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



Développement économique

—> Aides aux entreprises

Depuis 2017, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a pris des mesures significatives pour favoriser la création et le développement d'activités économiques sur son territoire.

En 2023, 10 dossiers ont été instruits et 7 ont été financièrement accompagnés (3 n'ont pas abouti) :

des projets de création d'activité (société de maisons individuelles, food truck, société d'aménagement de domiciles pour personnes à mobilité réduite, laverie automatique, travaux publics, couverture-zinguerie, pompes funèbres).

Le montant des investissements subventionnables s'élève à **244 789.12€**. La participation de la CCPL est de **15 000€**.

—> Accompagnement numérique aux entreprises

Afin de faciliter la transition numérique des commerçants et artisans de son territoire, la CCPL a mis à leur disposition un conseiller numérique afin d'être accompagné sur les sujets de digitalisation de l'activité, gestion des réseaux sociaux, sécurité des données personnelles, facturation numérique (en particulier le portail Chorus pro), gestion de la plateforme numérique de territoire "achetezenpaysdesaintomer.com"

Au total, 109 entreprises ont été rencontrées ou démarchées.

Sur ces 109 entreprises, **38** ont eu recours au service pour un conseil, un dépannage, un atelier

41 rendez-vous ont été honorés avec ces entreprises

La majeure partie des entreprises qui ont été rencontrées et démarchées dans le cadre de cette mission sont des entreprises ayant un réel besoin d'accompagnement dans leur digitalisation.



→ Aménagement de la Porte du Littoral

Les acteurs économiques et politiques du territoire ont uni leurs efforts afin d'élaborer une stratégie économique pour l'avenir. La mise en place du parc d'activités de La Porte du Littoral par la Communauté de Communes du Pays de Lumbres est un élément de cette politique ambitieuse du développement économique local.

En 2023, la Porte du Littoral comptait plus de 400 emplois répartis dans 20 entreprises.

Le parc d'activités de la Porte du Littoral (50 hectares) se situe sur la commune de Leulinghem, à la sortie n°3 de l'autoroute A26 et est desservi par la RD 942 (2x2 voies), axe routier structurant d'intérêt régional. La Communauté de Communes du Pays de Lumbres a réalisé la viabilisation du parc d'activités de la Porte du Littoral, portant sur 50 hectares.



Parc d'activités de la Porte du Littoral
Commercialisation au 31/12/2023



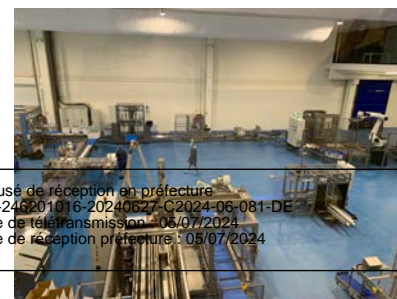
Pour Christian LEROY,
Président de la Communauté de Communes
du Pays de Lumbres :

« L'emplacement privilégié du parc d'activités, sa démarche de qualité environnementale avec la labellisation PALME (Programme d'Actions Labellisé pour la Maitrise de l'Environnement), son équipement Très Haut Débit en font une véritable vitrine pour l'ensemble du territoire ».

Implantations sur la Porte du Littoral en 2023

L'entreprise Blot Electricité est arrivée avec 50 emplois en avril 2023 avec la construction d'un nouveau bâtiment pour y développer son activité d'éclairage public, électricité tertiaire et industrielle, ingénierie, maintenance et dépannage.

En parallèle, après un an et demi de travaux sur le parc d'activités de la CCPL, l'entreprise d'agroalimentaire FOURNEO a lancé ses premiers essais de fabrication début octobre avec une quinzaine de salariés au démarrage. Son terrain permet d'envisager, d'ici quelques années, 8 lignes de production et 250 salariés.



Accusé de réception en préfecture
082-248201016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 06/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



Développement durable

Riche de son expérience en matière de développement durable et de concertation avec la population (TEPCV, débat public sur la mobilité, concertation dans le cadre de l'élaboration du PLUi et du PCAET, grand débat national, comité des usagers de la mobilité), la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a intégré dans son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), approuvé le 09 mars 2020, un axe dédié à l'implication de la société civile avec en particulier une fiche-action relative à la concertation citoyenne.

Dans ce cadre, en 2023, se sont tenues les **Rencontres citoyennes de la Réduction et l'Optimisation des déchets**

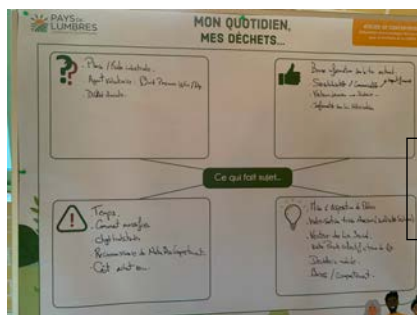
Au vu d'importantes évolutions environnementales et réglementaires à venir en matière de prévention et de gestion des déchets, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres mène une réflexion afin d'adapter son organisation (mode de collecte, actions pour la réduction de la production de déchets, valorisation...).

La CCPL, s'est engagée en janvier 2023, comme partout en France, dans l'**Extension des Consignes de Tri (ECT)**, en partenariat avec CITEO. L'ECT joue un rôle majeur dans la progression de recyclage des emballages plastiques. Le niveau de performance moyen des collectivités en extension est de l'ordre de 6,8 kg/hab./an, soit un niveau de performance supérieur de près de 60% par rapport aux collectivités qui ne sont pas en ECT. Un tri plus simple pour plus de recyclage de nos emballages ménagers : une première étape. Il faudra en effet aller plus loin dans les années à venir pour atteindre les objectifs réglementaires de 2035.

En chiffres :

- 34 rencontres ont eu lieu
- 264 habitants rencontrés sur l'espace public
- 19 participants lors de l'atelier de concertation
- 458 réponses au questionnaire en ligne
- 2600 foyers touchés par cette concertation citoyenne

La CCPL a donc souhaité porter cette réflexion en concertation avec les habitants et les acteurs du territoire d'avril à juin 2023, afin de prendre en compte leurs attentes en vue de maintenir un service de qualité. Au -delà, il s'agit de continuer à contribuer à réduire nos déchets et dans le même temps contenir les dépenses, en constantes augmentations.



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-2024-0627-02024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception en préfecture : 05/07/2024



Tourisme - Animations territoriales

Chaque année, la CCPL élabore un programme d'animations pour permettre aux habitants et extérieurs de découvrir ou redécouvrir le Pays de Lumbres à travers diverses animations sportives et culturelles. Activités douces ou fortes en sensations, à faire en famille, entre amis ou tout simplement pour renouer avec la nature, il y en a pour tous, pour tous les goûts. Un programme qui chaque année propose quelques nouveautés et toujours axé sur la nature, le bien-être et les activités familiales.

Bilan Saison touristique 2023 PAYS DE LUMBRES



Le top 4 des demandes 2023 :

- 1 Le programme d'animations de la CCPL
- 2 Le Chemin de Fer Touristique de la Vallée de l'Aa
- 3 Les locations de vélos (de courtes et longues durées)
- 4 Les sports de nature et activités de plein air (randonnée prédestre, Trail, marche nordique, VTT et randonnée équestre)

Avec **61 animations** mises en œuvre par la CCPL et le concours de ses partenaires, et près de 59% de visiteurs en plus sur notre territoire, la destination « campagne » a séduit les touristes en 2023. **Près de 7380 visiteurs ont été accueillis, 2740 personnes de plus qu'en 2022.**

422 personnes ont été accueillies à l'Escape Game - Hôtel de la Gare situé à l'étage de l'Office de Tourisme dans l'ancienne gare de Lumbres, soit une progression de 32%. La clientèle de particuliers est toujours la plus représentée (environ 80%).

La majorité des visiteurs provient de la région Hauts-de-France (82,3%), dont 58,6% sont des habitants du territoire du Pays de Lumbres. Le nombre de visiteurs français a doublé : 10,4% sont venus découvrir le territoire en 2023 contre 5,5% en 2022. Une tendance nationale qui s'étend jusque dans le Pays de Lumbres.



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



Culture

2023 marquait la septième édition d'une saison culturelle « made in Pays de Lumbres » qui a pour objectif de faciliter l'accès à des spectacles de qualité, finement sélectionnés par nos services pour plaire à chacun, petits et grands, tout en restant en Pays de Lumbres. Le tout gratuitement pour donner la chance à chacun d'accéder à la culture pour un budget « exceptionnel » de 58 000 euros subventionnés à hauteur de 50% par le Département. La culture vient à la rencontre des habitants du territoire avec une programmation diversifiée : orchestre, concert, théâtre, théâtre d'objet, danse hip hop, cirque...



En chiffres en 2023 :

17 dates
17 spectacles
24 rendez-vous
15 communes
2414 spectateurs
240 écoliers / 485 collégiens et lycéens
112 assistants maternels et enfants
193 usagers de l'ADMR et de l'ASSADD
10 salles aménagées en salle de spectacle
6 espaces de plein air ayant vibré au son des rires, applaudissements...



En 2023 : la saison a passé la barre des 10 000 spectateurs !

10 000ème : « Le ciné plein air était mon premier spectacle organisé par la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, accompagnée de ma nièce, nous avons adoré le concept. La météo n'était pas au beau fixe mais heureusement nous avons prévu des plaids ; en plus le dessin animé était sympa !!! J'espère que je vais pouvoir revivre ce moment

avec ma nièce Céline
Accusé de réception en préfecture
0672462016-2024067-2024-06-08-DF
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



Lecture publique - PLUME



La collectivité a mis en place depuis 2012 un service public culturel de proximité à travers la mise en réseau de 12 médiathèques sur le territoire, PLUME - Pays de Lumbres Médiathèques. Les médiathèques créent du lien social, sont des lieux de vie, de rencontres, d'échanges, de partage, de découverte que la Réseau s'évertue à dynamiser.

En chiffres en 2023 :

5 programmes - 5 thématiques
(eau, printemps, bien-être, monde, nuit)

12 dates autour de l'eau

13 dates autour du printemps

10 dates autour du bien-être

12 dates autour du monde

11 dates autour de la nuit

= 58 animations

117 adultes & 241 enfants sur les animations = 358 participants

2 accueils d'illustratrice-autrice



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20240627-02024-06-031-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



Centre aquatique



En 2023 :

108 745 entrées
(activités scolaires comprises)
36 864 entrées public classique,
6 592 entrées aquagym,
3 572 entrées activités (bike, jump,
circuit),
3 969 leçons enfants,
47 213 scolaires.

Le centre aquatique intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, L'Aa Piscine, a fêté sa 5e année d'ouverture en juin 2023. Ouvert en juin 2018, le centre aquatique a très vite été trouvé son public, comptabilisant de 100.000 à 110.000 entrées par an.

La CCPL met en parallèle son centre aquatique à disposition des associations sportives du territoire : Les Tritons Lumbrois - SubAA et Val'Aa'athlon. Cette mise à disposition vaut aussi pour les Meetings et autres compétitions. Les créneaux des activités clubs représentent un tiers des activités globales de L'Aa Piscine.

Club des tritons :

9 602 entrées en 2023

Mise à disposition d'un couloir pendant 82h15 chaque semaine, soit un couloir pendant 4 277 heures en 2023 ce qui représente 26 135.36€ par an pour la CCPL

Club sub'aa :

1 250 entrées en 2023

Mise à disposition d'un couloir pendant 30h00 chaque semaine, soit un couloir pendant 1 200 heures en 2023 ce qui représente 16 112.25€ par an pour la CCPL

Val'Aa'athlon :

529 entrées en 2023

Mise à disposition d'un couloir pendant 21h00 chaque semaine, soit un couloir pendant 840 heures en 2023 ce qui représente 13 534.29€ par an pour la CCPL

Le public spécialisé a représenté 2 540 entrées en 2023 au centre aquatique ce qui représente principalement les IME (Fruges, Samer, Emautis...) et quelques foyers (Julien Leclerc).

Les IME viennent principalement lors des créneaux scolaires mais fréquentent également l'établissement durant les vacances sur les créneaux public. Les créneaux ne leurs sont pas réservé, l'inclusion se fait naturellement.

En 2023 le centre aquatique a accueilli des enfants avec des troubles autistiques en leçon d'apprentissage de la natation.



France services



La Maison des Services de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, ouverte en 2015, a été labellisée France services cinq ans plus tard. Ce label confirme l'engagement de la CCPL auprès de ses habitants et de ses communes pour un service public de qualité et surtout de proximité. Les services développés viennent en complément des services existants dans les mairies des 36 communes que compte le territoire et s'appuient sur de nombreux partenaires.

En 2023 :

12 398 appels entrants
385 demandes France Services : aide à la constitution des dossiers de permis de conduire, retraites...
2110 titres remis

En parallèle, plus de 2000 titres sont émis par an : la fourniture des cartes d'identité et passeports aux habitants du Pays de Lumbres est une des activités les plus importantes au sein du France services de la CCPL. Un bureau spécifique est dédié à cette activité, encadré par les conseillères France services.

Ateliers de la conseillère numérique dans le cadre de la lutte contre l'illectronisme :

69 inscriptions depuis septembre 2022

Entre janvier et octobre 2023 :

132 usagers accompagnés

37 ateliers de groupe

82 accompagnements individuels

313 accompagnements enregistrés

219 chèques Pass Numérique enregistrés

Avec plus de 9550 visites par an et la réception de plus de 12.000 appels téléphoniques, le France services de la CCPL ne cesse de monter en puissance, permettant de rapprocher les habitants du territoire de nombreux services soit dans le cadre de permanences sur rendez-vous ou dans le cadre d'un accompagnement personnalisé à l'utilisation des outils numériques auprès d'une conseillère numérique.

Focus sur... les 1ères Portes ouvertes du France services Pays de Lumbres du 2 au 14 octobre 2023

- 20 animations
- 67 personnes reçues au total
- 6 animations extérieures (Médiathèque de Wavrans-Sur-L'Aa, Centre aquatique, Boutique singulière, Office de Tourisme, Maison de Santé) et 14 en interne à la CCPL avec les partenaires suivants : La Passerelle, la CPAM, la MIPE, le CLLAJ, la BGE, Défi mobilité, la DGFIP, la Chambre des métiers et de l'artisanat, le Conciliateur de justice, la Maison du Département et de la Santé.
- 1 réunion des secrétaires de mairie avec 20 participants
- 67 personnes reçues au total sur l'ensemble des animations



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



Actions sociales en Pays de Lumbres, pour tous les âges de la vie



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) à l'échelle du Pays de Lumbres a vu le jour le 1er mars 2022, date à laquelle le conseil communautaire a validé sa création. Le CIAS du Pays de Lumbres est un établissement public administratif. Il couvre l'ensemble des 36 communes qui composent la CCPL, géré par un conseil d'administration présidé de plein droit par le Président de la CCPL, Christian Leroy, et de 12 autres personnes (6 membres élus parmi les conseillers communautaires et 6 membres nommés par le Président). Cette volonté de créer un CIAS fait suite à une analyse des besoins sociaux menée à l'échelle du Pays de Lumbres de fin 2020 à début 2021 par l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer, en lien avec l'ensemble des partenaires, privés ou publics, qui participent à la mise en œuvre d'actions de prévention et de développement social. A la suite de quoi un plan d'actions a été collectivement construit fin 2021 et validé par les élus lors du conseil communautaire du 2 février 2022.



Accompagnement insertion solidarité et socioprofessionnel



198 personnes ont été suivies en 2023 : 48 sorties dont 14 sorties professionnelles : 1 CDI et 10 CDD ; 1 Auto entrepreneur ; 1 Pôle emploi en accompagnement global ; 1 Formation ; 4 Reprises d'emploi du conjoint ; 2 Reprises vie maritale avec activité du conjoint ; 13 Déménagements ; 3 AAH ; 9 Départs à la Retraite ; 1 Allocation veuvage.

Action « Vivre c'est oser » : il s'agit d'une action d'insertion sociale et professionnelle dont les principaux objectifs sont de mobiliser la personne, de lui faire reprendre confiance en elle, de favoriser son autonomie et de lui permettre de développer un projet professionnel. Ce programme s'est déroulé en 10 mois d'ateliers, d'animations sophrologie, diététique, socio-esthétique, numérique etc. menés dans le but de rompre l'isolement et de diriger des bénéficiaires du RSA vers un projet de vie. 12 personnes du territoire ont participé à ce programme financé par le Département du Pas-de-Calais, imaginé et encadré par Marielle Telliez, référente RSA de la CCPL.

JEUNES PARENTS

Tous les enfants nés en 2023 sur le territoire de la CCPL ont été invités à venir retirer un tapis d'éveil nomade, fabriqué par 3 couturières du secteur. A l'intérieur se trouvait un livret présentant différents services de la CCPL en lien avec la famille avec des bons offrant par exemple une séance de « bébé dans l'eau » ou encore un livre à retirer en médiathèque. 108 tapis ont été remis lors de des 2 distributions.



ADOLESCENTS

50 adolescents (18 filles/32 garçons) de 15 et 16 ans ont pu partir en colonie pour la première fois, à la découverte de Montgenèvre et pratiquer de nombreuses activités telles que : parapente, accrobranches, VTT, kayak... Action financée par : la CCPL, la CAF, certaines mairies et les familles

PUBLIC ELOINGE DE LA SANTE



En Novembre 2023, un bilan de santé a permis à 16 personnes de bénéficier d'exams de prévention (prise de sang, contrôle dentaire, de l'audition, de la vue...) et de mettre en place si besoin, un accompagnement santé plus poussé.

Accusé de réception en préfecture
062-246201018-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



Nouvelles permanences sociales 2023 à la Maison France services



Point Conseil Budget par l'UDAF tous les mardis de 9h à 12h

Permanence Victimes de violences familiales et/ou conjugales,
tous les 1ers lundis du mois de 14h à 16h.

Enfance et famille



AEP (LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS)

36 accueils

22 enfants différents

20 familles différentes



DES ACTIONS PARENTALITÉ

4 après-midis « Familles, sortez le grand jeu »

4 animations « Familles, venez créer votre jeu de société »

262 personnes ont participé soit 83 familles

Nouveautés 2023 : une conférence « Les écrans et nos enfants » rassemblant 42 participants, et des séances massage bébé



RELAIS PETITE ENFANCE

183 ateliers d'animation rassemblant 332 personnes différentes et 2917 participations totales

Information auprès des professionnels de la petite enfance ou des (futurs) parents : 960 contacts

Séances d'exploration sensorielle et motrice à destination des enfants, parents-employeurs et assistants maternels, encadrées par une psychomotricienne. Au total, 93 personnes y ont participé en 2023.

Aides

à la rénovation de l'habitat



La CCPL peut aider les particuliers à rénover leur logement pour leurs travaux de rénovation énergétique. Jusqu'à 2000€ d'aide, sans conditions de revenus.

68 720 € d'aides ont été accordées en 2023 par la CCPL

L'OPAH (Opération Programmée de l'Habitat) permet quant à elle de financer des travaux d'économie d'énergie, de sécurité, d'adaptation de salubrité... sous conditions de revenus

258 332 € d'aides accordées en 2023 par la CCPL

Actusé de réception en préfecture
06224626104-20240627-2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Parti de la République - 18/07/2024



SANTE

Inauguration de la Maison de santé pluridisciplinaire en Pays de Lumbres.

La Maison de Santé pluridisciplinaire intercommunale labellisée par l'ARS et portée par la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a été inaugurée en février 2023.

Elle regroupe
2 médecins généralistes,
3 infirmiers libéraux,
1 ostéopathe,
1 couple de pédicure-podologue,
1 diététicienne,
1 psychologue,
1 sophrologue.



Les réflexions d'une Maison de Santé pluridisciplinaire intercommunale ont été initiées en 2020 avec la mise en place d'un premier groupe de professionnels de santé. Une étude Santé réalisée sur les 4 intercommunalités du Pays de Saint-Omer a mis en exergue : une offre de soins de 1er recours fragile du fait de la densité et de l'âge des professionnels sur le territoire ; un besoin d'améliorer la coordination des acteurs de santé et l'information des usagers. ; une population caractérisée par d'importants besoins de santé ; des besoins spécifiques pour les populations les plus précaires notamment en termes de soins de proximité organisés (personnes âgées, jeunes notamment) ; problème du repérage tardif des pathologies plus marqué sur la CCPL que sur l'agglomération.

L'offre de soins de 1er recours était alors fortement déficitaire sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres : moins de 4 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2020 contre 8,5 en Pays de Saint-Omer et 10,8 sur le périmètre Nord et Pas-de-Calais. Le déficit s'accroît d'années en années (densité de près de 5 médecins généralistes pour 10000 hab. en 2017) et plus marqué sur l'ouest de la CCPL.

A l'inverse, le territoire enregistre une forte augmentation de sa population (+19% entre 1999 et 2017 (+3 872 hab.))

Accusé de réception en préfecture
0621246201016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



Le projet de santé de la structure comprend des volets sur la **nutrition** et le **sport-santé**, en lien avec les actions portées par la CCPL et avec les partenaires du champ social dont le Département du Pas de Calais.



Améliorer le dépistage et la prise en charge **des maladies chroniques (en priorité pour les patients diabétiques)**



Améliorer la prise en charge **des personnes âgées au domicile**



Améliorer la prise en charge **des personnes handicapées**

→ Nutrition

Cette Maison de Santé pluridisciplinaire a en parallèle une vocation sociale pour la CCPL, puisqu'elle intègre une cuisine thérapeutique qui permettra la mise en place d'ateliers sur l'alimentation durable ou zéro déchet, mais aussi et surtout de mettre en place des ateliers cuisine nutrition pour les publics plus fragiles ou en difficulté avec la mise en place du Centre Intercommunal d'Action Sociale en 2022. Ces ateliers s'appuient notamment sur la présence de la diététicienne au sein de la Maison de santé qui développera également ses propres animations.

→ Sport Santé

Le sport-santé est également un axe du projet de santé porté par les professionnels de santé du Pays de Lumbres en partenariat avec la CCPL qui porte la stratégie sports de nature et le centre aquatique.

→ PMI

Depuis l'ouverture de la Maison de Santé, la Protection Maternelle et Infantile (PMI) tient ses consultations d'enfants les 1er et 3^{ème} mardi du mois l'après-midi sur rendez-vous sur place.

Acte de réception en préfecture
662-246261016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception en préfecture : 07/07/2024



Développement Durable

Des actions de sensibilisation, de prévention et des ateliers tout public et scolaire

Face aux différents enjeux climatiques et énergétiques, l'implication de tous est nécessaire pour réussir à impulser un changement massif des comportements. Pour ce faire, différents leviers sont nécessaires : la sensibilisation (sur les enjeux), l'information (les outils disponibles pour changer) et la formation. Consciente de ces enjeux, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres anime un programme global de sensibilisation aux enjeux du développement durable et de la transition écologique, tant auprès des scolaires que du grand public.

Ces actions sont menées dans la continuité des démarches engagées dès 2016 dans le cadre du label « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » délivré par le Ministère de la Transition Ecologique à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, et sont inscrites au cœur du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), approuvé en mars 2020.

Parmi les sujets traités lors des animations : la biodiversité avec des animations autour de l'abeille et des ruchers présents à la Maison de services ou sur le territoire ; partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Pas de Calais et le Conservatoire des Espaces Naturels pour des sorties et ateliers ; le tri des déchets, le recyclage et le compostage ; des ateliers zéro déchet avec la création de produits ménagers, de cosmétiques naturels, éponges lavables etc. ; l'alimentation durable avec de la permaculture et mini-potagers, la question des circuits-courts...

→ Animations et sensibilisation au développement durable en milieu scolaire :

Au cours de l'année 2023, les animatrices Développement Durable de la CCPL se sont rendues dans les écoles du territoire afin de sensibiliser les élèves sur le sujet de la biodiversité.

9 animations « Abeilles » ont été réalisées dans les écoles primaires, collège du territoire, soit 185 élèves sensibilisés. Animations réalisées par nos partenaires Ligue pour la Protection des Oiseaux Hauts de France (LPO) et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN).

24 animations LPO « Oiseaux, rapaces nocturnes, sorties pédagogiques, hirondelles, chauve-souris, insecte, exposition » ont été réalisés dans les écoles primaires du territoire, soit 537 élèves sensibilisés.

6 animations CEN « Balades natures, balade sensorielle... » ont été réalisés dans les écoles primaires, soit 132 élèves sensibilisés.

Au total : 91 animations soit 1 775 élèves sensibilisés

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception Préfecture : 05/07/2024



→ Animations à destination des habitants :

Un programme d'animations Développement Durable est proposé aux habitants tout au long de l'année.

37 animations ont eu lieu en 2023

CCPL : Ateliers faire soi-même (produits ménagers, cosmétiques), Zéro déchet, couture : hygiène féminine, création d'éponges lavables, fresque des déchets ; cuisine anti gaspi, petit déj alimentation durable ; apiculture ; ateliers parents/enfants : création d'un mini potager, décoration d'halloween et de Noël à base de récup, décoration murale abeilles, ...

Ligue Pour la Protection des Oiseaux Hauts de France : Secouriste de la nature, apprendre à reconnaître les arbres et faire un herbier, découverte des oiseaux avec création d'une mangeoire à oiseaux

Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'opale (plantons le décor) : Création d'espaces mellifères, taille de fruitiers hautes tiges avec le Parc Naturel Régional des caps et Marais d'Opale... soit 481 personnes.

3 animations Conservatoire des Espaces Naturels « Pollinisateurs des coteaux, Reines de la nuit, Sortie nature/balade au sommet », soit 37 personnes.

Total : 40 animations soit 518 personnes.

→ Aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie :

Parmi les initiatives pour sensibiliser les habitants et les accompagner vers des changements durables de pratiques de mobilité, de consommation, de préservation de la biodiversité, de gestion des déchets, de sobriété et de préservation des ressources comme l'eau potable... la CCPL propose une aide aux habitants à l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie, qui peut aussi être destiné à alimenter les chasses d'eau et/ou lave-linges. L'installation d'une pompe ou d'un surpresseur est également pris en compte. Les aides de la CCPL vont de 60 à 80€ et sont accordées aux propriétaires occupants ou bailleurs, hors résidence secondaire. Un seul dossier par foyer.

La CCPL consacre une enveloppe de **10 000 €** par an à ce dispositif.

En 2023, **178** dossiers ont été déposés pour **13 973 €** versés par la CCPL.



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20240827-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



Réduction et optimisation des déchets

En 2023, le budget des déchets de la CCPL représente 2,8 millions d'euros. Si on ne fait rien, en 2030, il atteindra 3,4 millions d'euros. Un coût insoutenable pour la CCPL et ses habitants. Pour maîtriser absolument ces dépenses, une nouvelle stratégie de prévention des déchets est en cours de définition, en prenant en compte les avis des habitants et des entreprises exprimés lors des ateliers de concertation de ces derniers mois (lire par ailleurs en annexe de ce rapport). Le taux d'apport papier-carton a augmenté en 2023 de 114%, pour une valorisation très locale : tous les papiers-cartons sont envoyés à la SICAL à Lumbres pour être recyclés.

La CCPL est passée en parallèle en 2023 de 40 à 117 points d'apport volontaires installés sur l'ensemble du territoire.

On note aussi une baisse des tonnages d'ordures ménagères. Des comportements et des chiffres engageants grâce au rôle des Ambassadeurs de Prévention, aux actions de sensibilisation, au compostage, aux changements de comportements... Tout le monde joue le jeu !



→ Le verre :

est collecté uniquement en apport volontaire sur le territoire de la CCPL : 109 colonnes à verre sont implantées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. La collecte est effectuée par un prestataire de service, la société MINERIS, et le verre est acheminé directement vers le recycleur final.

Le tonnage collecté en 2023 est de 1 141 tonnes soit 45,86 kg/habitant, en légère baisse depuis trois ans de 2,2%.

→ Le papier / carton :

depuis le 01/11/2018, le papier et le carton sont également collectés en apport volontaire : 117 colonnes sont implantées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. La collecte est effectuée par un prestataire de service, la société MINERIS. Le papier et carton ainsi collecté est acheminé directement chez un repreneur local, à la Cartonnerie Sical depuis janvier 2023 pour une durée de 3 ans.

Le tonnage de papier-carton collecté en 2023 est de 636 tonnes, soit 25,56 kg/habitant, en très forte hausse suite aux nouvelles consignes données aux habitants (presque x3 entre 2022 et 2023). Le gisement de fibreux encore présents dans les bacs jaunes n'est plus que de 262 tonnes (arrivant au centre de tri en 2023).

Accusé de réception en préfecture
06/24/2024 16:20:10627-23024-06-081-DE
Date de télétransmission : 07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



→ Le compostage individuel :

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres propose à ses habitants d'acquérir un composteur d'une capacité de 325 litres sur simple demande et contre une participation financière de 15 euros. Le compostage permet de limiter l'incinération des déchets organiques.

En 2023, 342 foyers se sont portés acquéreur d'un composteur.

→ Le compostage en milieu scolaire :

Un vaste programme d'animation et de sensibilisation est déployé en parallèle par les services de la CCPL à l'échelle des écoles du territoire. Depuis 2018, à la cantine du lycée professionnel Bernard-Chochoy de Lumbres, la communauté éducative et les élèves trient leurs restes de repas pour réduire les tonnages des déchets et éviter le gaspillage alimentaire. Ces déchets sont ensuite transformés en compost, à l'aide de quatre composteurs mécaniques. Avec 30 tonnes de déchets en moins par an, le lycée professionnel lumbrois montre l'exemple. La CCPL a aidé le lycée Chochoy dans cette démarche en investissant dans les tables de tri et les composteurs. Mais également en mettant en place de nouveaux bacs de tri dans les salles de classe et les ateliers, ainsi qu'une colonne à papier et carton. La CCPL intervient également à chaque rentrée scolaire dans l'établissement pour rappeler les bons gestes de tri aux nouveaux entrants.

En 2023, 2 cantines du territoire ont commandé des composteurs auprès de la CCPL.



→ Les ordures ménagères :

La CCPL a collecté en 2023, 4 723 tonnes d'ordures ménagères sur les 36 communes du Pays de Lumbres soit 189.83 kg/habitant pour 2023 avec **une baisse constatée depuis deux ans de près de 14%.**



Accusé de réception en préfecture
062-16201916-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



→ Les emballages ménagers :

Concernant les emballages ménagers recyclables collectés en porte à porte, le tonnage 2023 est de 854 tonnes soit 34,32 kg/habitant. Ce tonnage est à la baisse de 21% suite à la généralisation des points d'apports volontaire sur les carton/papier en mélange, permettant de faire de la place pour les autres matières à valoriser sans avoir à changer les bacs.



→ Le refus de tri :

Tout ce qui arrive au centre de tri qui n'est pas exploitable ou valorisable (matériaux souillés, erreur de tri...) passe en refus de tri, qui sont ensuite expédiés au CVE-FLAMOVAL. Cela représente un coût supplémentaire. Le refus est en hausse +11,79% notamment sur les derniers mois de l'année 2023, impact de la campagne publicitaire nationale des Extensions de Consignes de Tri et d'un afflux de plastiques non alimentaires. Le taux de refus de tri en 2023 est en moyenne de 14,98 % fluctuant de 8,21 % au plus bas jusque 23,51 % au plus haut. La baisse très marquée des tonnages fibreux en 2023 dans les poubelles jaunes influe également sur le calcul du taux de refus de tri.

Plus d'informations à retrouver dans le Rapport Ordures Ménagères 2023 à retrouver en annexe.

→ Les actions de prévention et de sensibilisation des déchets :

L'ambassadeur Prévention Déchets de la CCPL a procédé à 4196 contrôles de bacs Tri Sélectif en 2023 : 2484 était conforme aux règles de Tri, 1368 erreurs de Tri ont été constaté et 344 bacs ont été refusés.

En parallèle, au cours de l'année, les animatrices Développement Durable de la CCPL se sont rendus dans les écoles primaires, collèges et lycée du territoire afin de sensibiliser les élèves au Tri des déchets. 58 animations « Tri des déchets, recyclage et Extension des Consignes de Tri » dont 6 classes ont visité Flamoval à Arques soit 1106 élèves.

37 animations « Zéro déchet, création d'éponges lavables, permaculture, Extension des Consignes de Tri » soit 481 personnes.



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de rétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



SOBRE ET DURABLE

→ Sobriété énergétique :

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial approuvé en Mars 2020, la CCPL s'est engagée très fortement sur l'indispensable baisse des consommations énergétiques et la baisse des émissions de gaz à effet de serre sur le Pays de Lumbres et plus particulièrement en assumant un rôle d'exemplarité sur son propre patrimoine et ses propres actions permettant de créer un effet d'entraînement de tous les acteurs locaux vers ces objectifs.

Le PCAET vise ainsi la réduction d'ici 2030 de 20% des émissions de gaz à effet de serre et de 52% d'ici 2050 par rapport à 2012, et la réduction des consommations énergétiques de 20% d'ici 2030 et de 56% d'ici 2050 par rapport à 2012. De même, le Pays de Lumbres s'est engagé à atteindre en 2050 une production totale d'énergies renouvelables et de récupération de 5 257 GWh par an (soit une production supplémentaire de 420 GWh par an par rapport à 2017).

Afin d'assumer ses responsabilités quant à l'atteinte de ces objectifs, la CCPL agit déjà sur la rénovation de son patrimoine bâti depuis plusieurs années.

C'est le cas de la Maison de santé pluridisciplinaire inaugurée en 2023.

Il s'agit de la réhabilitation d'une friche commerciale en centre-bourg : ancien Carrefour contact, avenue B. Chochoy à Lumbres. Une réhabilitation exemplaire dans le respect de nos engagements dans le cadre du Plan Climat. Elle présente en effet une forte ambition en matière énergétique et écologique : géothermie par sondes ; matériaux biosourcés ; isolation par l'extérieur ; panneaux photovoltaïques... Coût des travaux : plus de 1,3 millions d'euros. Près de 70% de financement de la Région, le Département, l'Etat, l'Ademe



La CCPL mène aussi depuis plusieurs mois une étude globale sur son centre aquatique

inauguré en juin 2018 poursuivant un double objectif de décarbonation des énergies d'une part (réduire à l'état résiduel l'usage du Gaz naturel) et d'autre part de mise en œuvre d'une production d'énergies renouvelables sur le site (chaufferie biomasse et production photovoltaïque en autoconsommation collective sur plusieurs de ses bâtiments).

Au-delà donc de l'intérêt environnemental du projet, celui-ci consiste également à avoir une meilleure maîtrise des dépenses sur le long terme. Sobriété énergétique, décarbonation, production d'EnR mais aussi biodiversité et prévention des ruissellements

Une première démarche a consisté à mettre en place des mesures de sobriété énergétique à compter de fin 2022 : baisse des températures de chauffage de l'air et de l'eau, optimisation des pompes à chaleur en place (en informant les usagers de ces mesures).

L'impact de ces mesures est réel puisque cela a entraîné en 2023 une baisse des besoins de chauffage de quasiment 142 MWh pour une consommation annuelle finale de 847 MWh soit une baisse de 14% des consommations.



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



Sports de nature

La CCPL a développé ces dernières années une Station de sports nature très variée, avec une diversité de propositions : randonnées pédestres, équestres, parcours trail, parcours de marches nordiques, courses d'orientation... sur 900Kms de sentiers balisés. Le sport de nature est donc un élément incontournable du territoire.

En 2023, elle a accueilli la 12e édition du Trail Evasion : événement sportif phare annuel de la station de sport Grandeur Nature du Pays de Lumbres. Avec toujours le même objectif et la même cause : Courir AVEC et POUR des Enfants Extraordinaires. L'intégralité des bénéfices est reversée à des associations venant en aide aux jeunes en situation d'handicap. Pour cette édition 2023, les bénéfices étaient reversés pour soutenir le projet Les Délices de Léa pour l'autonomie en proposant en milieu rural des logements inclusifs accessibles aux personnes en situation de handicap et aux seniors, et des emplois adaptés en restauration. 21.624€ ont ainsi été collectés.

EN PAYS DE LUMBRES. LE SPORT C'EST
**GRANDEUR
NATURE**



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20240507-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



Mobilité :



Consciente des enjeux liés à la ruralité et aux changements climatiques, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres s'engage depuis plusieurs années dans des actions de mobilité.

→ Les stations de mobilité :

L'autopartage semble ainsi être une solution pour des déplacements plus économiques, écologiques et solidaires. Le projet de stations de mobilité en milieu rural porté par la CCPL s'appuie sur la réussite du service d'autopartage électrique existant depuis 2018 à Escœuilles et Seninghem. Inaugurées en mai 2022, les 7 stations de mobilité de la CCPL comprennent 7 voitures électriques en autopartage et 18 vélos à assistance électrique en vélopartage (VAE). Les 7 stations de mobilité sont configurées pour permettre aux personnes souhaitant supprimer un véhicule dans le foyer ou n'ayant pas accès à un véhicule motorisé de se déplacer.

En 2023, les 7 stations ont dépassé les 1700 réservations (réservations de véhicules électriques et vélos). Environ 96 000 km ont été parcourus.



→ Location de vélo de tourisme :

En 2023, 38 réservations moyennes durées de 2 à 3 mois ont été comptabilisées à l'Office de Tourisme.



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



→ Le Transport Solidaire :

L'association Familles rurales Surques et environs anime et gère Le Transport en partenariat avec la CCPL. Il s'agit d'une aide aux déplacements PAR les habitants du Pays de Lumbres POUR les habitants du Pays de Lumbres. Un service disponible sur et pour les 36 communes du territoire ainsi que la commune de Bainghen qui entre dans le cadre de la politique volontariste en matière de mobilités inclusives et solidaires de la CCPL. Ce service s'adresse à toute personne habitante du Pays de Lumbres qui éprouve ponctuellement ou de manière régulière des difficultés à se déplacer : retraité, bénéficiaire du RSA, demandeur d'emploi, salariés, en incapacité physique de se déplacer ou sans moyen de locomotion disposant de faibles revenus. Le Réseau de conducteurs bénévoles est composé d'habitants du Pays de Lumbres souhaitant consacrer de leur temps à ce service et ayant un véhicule pour transporter les adhérents en demandes.

En 2023, 170 personnes étaient inscrites au dispositif. 90 personnes ont bénéficié de 2 382 trajets (1 696 trajets en 2022, soit une augmentation de plus de 40%).



→ Savoir rouler à vélo :

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres s'est engagée dans le programme Savoir Rouler à Vélo en partenariat avec l'Education Nationale et dans la continuité de ses actions en faveur de la MOBILITE. Une action intégrée dans le volet Mobilité du Plan Climat de la collectivité. Elle vient compléter toutes les actions en faveur du vélo (infrastructures, services, animation). L'objectif visé : que l'ensemble des élèves des écoles de la CCPL soient autonomes dans leurs déplacements à vélo à leur entrée au collège. La CCPL accompagne le changement

En 2023 :

les écoles de Pihem, Surques, Coulomby, Bayenghem-les-Seninghem, Lumbres ont bénéficié de ce programme soit **8 classes** et un total de **141 élèves** formés à la pratique du vélo

de pratiques et sensibilise dès le plus jeune âge ! Afin de développer les mobilités durables et une « culture vélo » sur le territoire, plusieurs actions de sensibilisation sont mises en place par la collectivité. Elles visent à sensibiliser les différents publics aux pratiques de mobilités sobres en énergie auprès des publics scolaires par exemple, avec la mise en place du programme Savoir Rouler à Vélo. L'opération Savoir Rouler à Vélo vise à accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité pour l'ensemble des enfants des écoles primaires, avant l'entrée au collège avec la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie. Adoptée le 9 janvier 2018 en Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR) présidé par le Premier ministre. Le dispositif permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour le collège. En 10 heures, le Savoir Rouler à Vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans de devenir autonome à vélo, pratiquer quotidiennement une activité physique, se déplacer de manière écologique et économique.

Accusé de réception en préfecture
 le 21/07/2024 à 16h02 par M. COEGER
 Date de télétransmission : 05/07/2024
 Date de réception préfecture : 05/07/2024



→ Challenge de la mobilité :

Le Challenge Mobilité de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, est une action qui fait partie de la stratégie de son Plan Climat Air Energie Territorial et vise principalement à réduire l'impact sur l'environnement de nos déplacements en encourageant les participants à changer durablement leurs pratiques de mobilité. C'est un défi GRATUIT et CONVIVAL lancé par la Communauté de Communes à ses habitants. Sur 6 semaines, les habitants-participants ont pour objectif de changer leurs pratiques de mobilité. Des animations gratuites sont proposées tout au long du Challenge comme une balade sportive et gourmande, des ateliers participatifs, une projection de films, des rencontres, une présentation des services d'autopartage et de vélopartage etc. Le tout accompagné par la CCPL. Après une phase de diagnostic des habitudes de déplacements avec des animations de prise de conscience (rencontres, échanges), la CCPL prête un vélo aux participants et qui font ensuite tout leur possible pour réduire l'usage de la voiture individuelle à moteur thermique durant 4 semaines (en covoiturant, en utilisant l'autopartage, le bus, le vélo ou la marche). Les participants tiennent et remplissent un tableau retraçant leurs déplacements pendant le Challenge. Un bilan est dressé, quelques semaines après la clôture du défi, pour les analyses et les changements de pratiques.

Retour sur l'Édition n°3 du 13 mars au 21 avril 2023 :

13 participants au départ
4 semaines évaluées
Moyenne d'âge : 41 ans
Communes représentées : 6
Retours exploitables : 8
1466km effectués à vélo
sur 4 semaines soit 180 km par personne



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



→ Semaine de la mobilité européenne :

Une action dans laquelle s'inscrit la CCPL depuis 2020, avec entre autres rendez-vous majeur de cette édition 2023, le rallye découverte des liaisons douces de la CCPL du samedi 16 septembre. Il permettait aux habitants de découvrir les nouvelles liaisons mises en place depuis l'été par la collectivité. Les participants pouvaient ainsi profiter de parcours jalonnés d'énigmes. La Semaine européenne de la mobilité (SEM) a pour objectif d'inciter les citoyens et les collectivités dans de nombreux pays européens à opter pour des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement. Le CCPL ne pouvait passer à côté de l'occasion pour à nouveau sensibiliser les usagers et mobiliser les habitants.



En parallèle, forte de ses engagements en termes de mobilité plus durable, plus sobre et plus efficace, la CCPL a été retenue comme ambassadrice (parmi d'autres) du Challenge de la mobilité Hauts-de-France organisé par l'ADEME, L'Etat, la Région et la CCI Hauts de France. La CCPL avait donc pour rôle de communiquer et relayer les informations auprès des entreprises locales du territoire du Pays de Lumbres. Ce challenge, proposé aux salariés et aux entreprises, consistait à promouvoir des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle tels que la marche, le vélo, le train, le bus, le covoiturage, le télétravail du 18 au 23 Septembre 2023 soit 5 jours. L'objectif pour les salariés était donc de réaliser le trajet domicile-travail avec un autre moyen de transport que la voiture individuelle. L'intérêt étant de valoriser de meilleures pratiques de mobilité pour se rendre au travail. Evidemment, ce challenge a été créé dans un but précis : faire prendre conscience de la situation climatique actuelle et proposer un événement pouvant changer nos habitudes de déplacements dans notre vie. L'enjeu est de faire perdurer l'utilisation des alternatives citées ci-dessus et d'intégrer ces modes de transport à notre quotidien.

Accuse de réception en préfecture
062-246201016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



Urbanisme et droits des sols :

Depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) le 30 septembre 2019, le service Application du Droit des Sols mutualisé de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a pour mission l'instruction des autorisations d'urbanisme pour l'ensemble des communes du territoire.

1 724 dossiers ont été déposés en 2023 dont :

- 838 Certificats d'Urbanisme
- 395 Déclarations Préalable
- 5 Permis d'Aménager
- 170 Permis de Construire
- 8 Déclarations d'Enseigne
- 300 Déclarations d'Intention d'Aliéner
- 8 permis de démolir



Construire et faire des travaux en Pays de Lumbres



Autorisations d'urbanisme



Plan local d'urbanisme intercommunal



Cahier de recommandations architecturales et paysagères



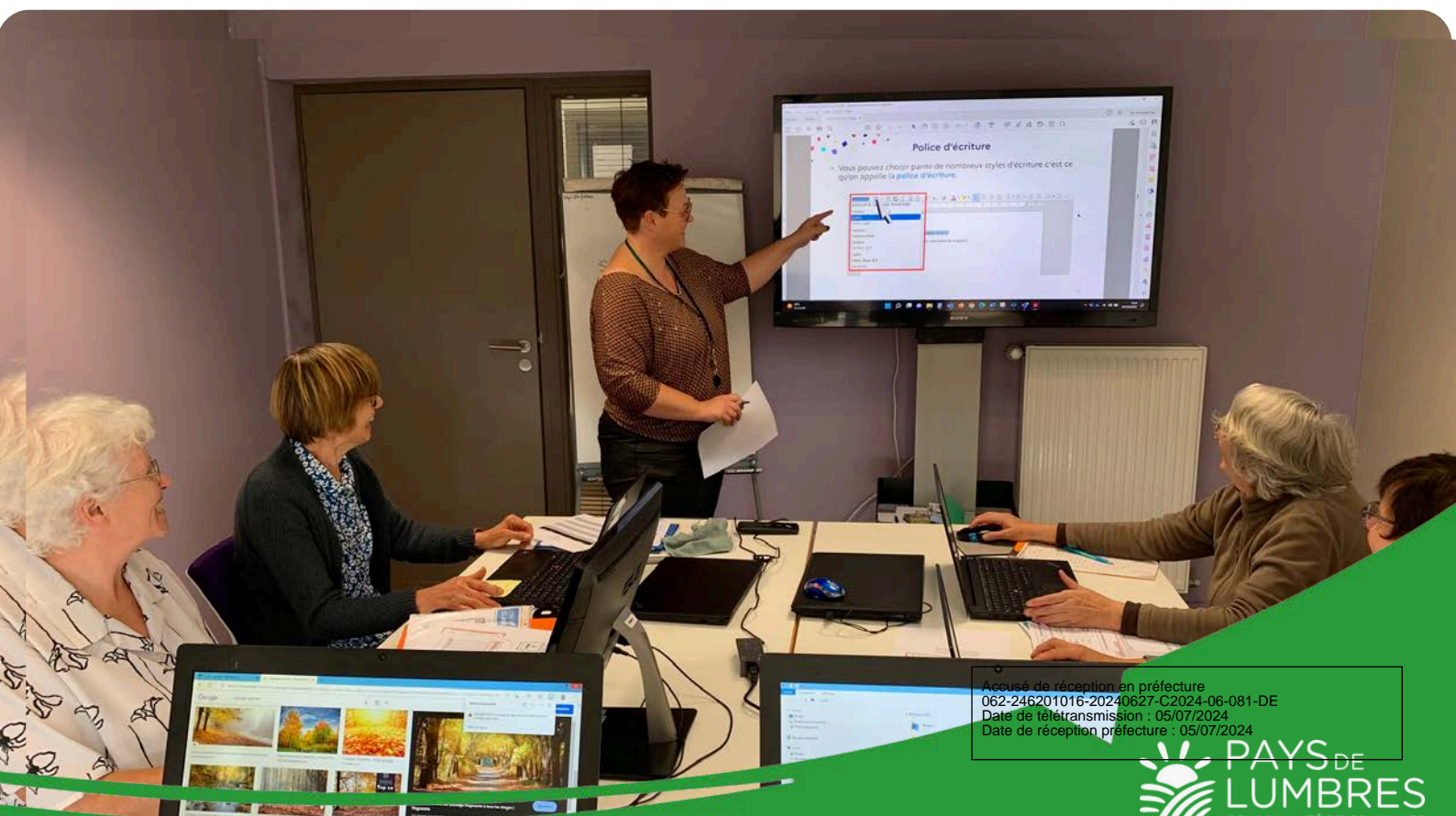
Tuto urbanisme : comment déposer son dossier en ligne ?

Des questions, des projets ? Particuliers et entreprises peuvent trouver leurs réponses en ligne sur notre site cc-paysdelumbres.fr

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

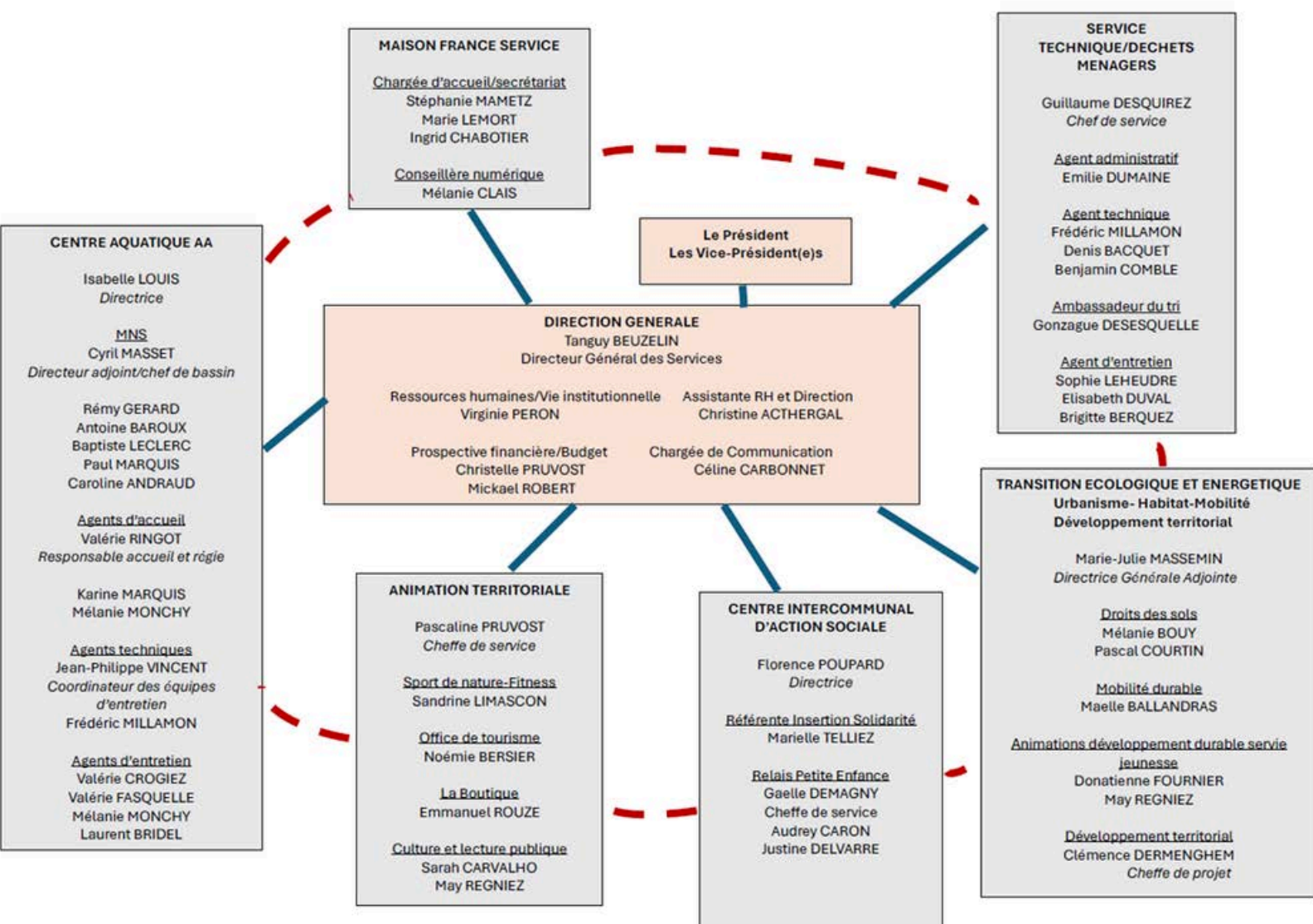
Les moyens pour agir



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

LES MOYENS POUR AGIR

Des femmes et des hommes aux services des habitants :



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

LES MOYENS POUR AGIR

Services Ressources :

→ Communication

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres dispose de divers outils et canaux de communication afin de diffuser l'information communautaire à ses habitants et élus : les réseaux sociaux, les publications papier tout au long de l'année et une récurrence de deux fois par an pour son Magazine intercommunautaire. La CCPL a également recours en parallèle à des insertions dans les médias : presse papier et radio.

Les Réseaux sociaux

Facebook

220 posts publiés en 2023.

Audience - suivi - taux de couverture de +50%

De 900 followers en 2021 à 5183 en 2023 + 929 abonnés en 2023



LinkedIn

800 abonnés depuis 2022

Instagram

433 abonnés depuis 2021

Le site internet

cc-paysdelumbres.fr

14.000 visiteurs en un an

NOUVEAUTE 2023 :

cartes des liaisons douces en ligne dans le kiosque communautaire - imprimables

Les pages les plus consultées :

1 - Les déchets 2 - Accueil 3 - France Services



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

LES MOYENS POUR AGIR

Publication papier :

12 publications en 2023, toutes consultables sur notre site internet, via notre kiosque communautaire, trié par rubrique

Parmi les parutions 2023 :

Déchets : nouveau guide de tri suite aux Extensions de Consignes de Tri

Nouveau livret de présentation des services CCPL dédiés à la famille

pour les remises de tapis d'éveil du Centre intercommunal d'actions sociales

3 cartes culturelles : distribuées dans les 11.000 boîtes aux lettres

Mag Pays de Lumbres : 2 parutions par an dans les 11.000 boîtes aux lettres - Nouveau : envoyé en courrier aux partenaires, collectivités voisines...

Catalogue de Noël : distribué dans les 11.000 boîtes aux lettres

Presse : 22 pts presse organisés en 2023 / 70 retours presse



L'intercommunalité présente ses services aux parents de nouveau-nés

On dit que 25 à 30 % des familles installées dans le Pays de Lumbres n'étaient pas présentes dans le secteur il y a cinq ans. Ce qui signifie que beaucoup d'entre elles ne connaissent pas bien le territoire et ses services.



chus menée par l'agence d'urbanisme du Pays de Sambre. Résultat, 22 actions ont été engagées par la CCPL autour de six thématiques : santé, contre l'électromobilité, retour à l'emploi, mobilité des plus précieuses, modes de garde d'enfants, communication des acteurs sur le territoire et réduction du renoncement aux soins. Notons à ce sujet qu'une journée « bilan de santé » sera organisée le 22 novembre en partenariat avec la CPAM.

Chaque famille en contact avec le CCPL propose aussi un service RSA (indemnisation, orientation et soutien des bénéficiaires dans leurs démarches administratives...). Parmi ses actions, la mise en place d'une collation avec une cinquantaine d'adolescents partis à Moergues, près de Valenciennes, samedi. Soit, 1 700 jeunes de 13 à 17 ans fréquentant plus ou moins les centres de loisirs classiques. Chez les seniors, des ateliers seront mis en place : médiation, informatique, prévention des chutes.

Enfin, la CCPL travaille à la création d'une épicerie sociale et solidaire pour proposer un soutien aux populations les plus précaires du territoire. « Il s'agit de produits de qualité à moindre coût et pour apporter un accompagnement à ces personnes en proposant un suivi individuel et des ateliers collectifs.

« Une façon de souhaiter la bienvenue à leur nouveau-né par la remise d'un tapis d'éveil conçu par trois couturières du territoire.

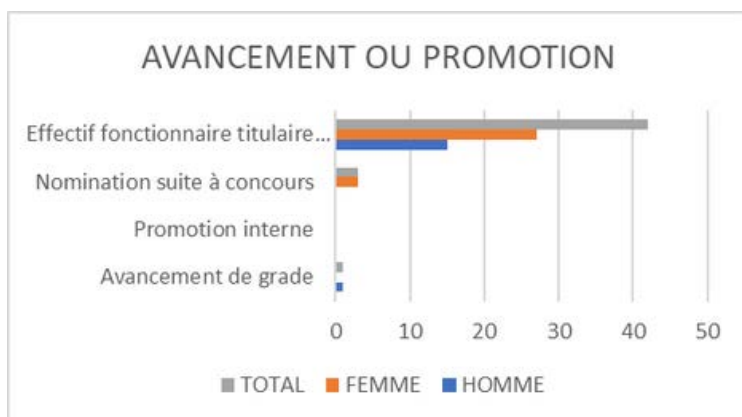


→ Ressources Humaines

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE, FILIERE, AGE, TEMPS DE TRAVAIL, ARRETES ET CONTRATS :

La CCPL comptait parmi ses effectifs en 2023 3 Catégorie A (2 femmes et 1 homme), 16 Catégorie B (10 femmes et 6 hommes), 31 Catégorie C (21 femmes et 10 hommes) et 2 PEC (2 femmes) réparties en filière administrative dont 4 contractuels (16 femmes et 4 hommes), filière technique dont 1 contractuel (9 femmes et 7 hommes), filière sociale (2 femmes), filière médico-sociale (1 femme), filière sportive dont 4 contractuels (3 femmes et 6 hommes), filière culturelle (1 femme), filière animation dont 1 contractuels (3 femmes). Soit 28 femmes titulaires et 7 contractuelles et 14 hommes titulaires et 3 contractuels. La CCPL comptait donc en 2023 52 agents âgés de - de 30 ans à plus de 50 ans. 27% des femmes ont entre 40 et 50 ans contre 6% des hommes selon notre rapport Egalité Hommes Femmes 2023. Sur les effectifs que comptait la CCPL en 2023, 35 agents étaient à temps complet et 17 à temps non complet. La CCPL comptait en 2023 1 temps partiel de droit et 3 temps partiel sur autorisation. Le télétravail est pratiqué au sein de la CCPL par 18% des hommes et 27% de femmes. Le télétravail contribue à un meilleur équilibre de vie via la réduction du temps consacré aux déplacements, augmentant de fait le temps de présence dans la sphère familiale. Le service Ressources Humaines a procédé à 70 arrêtés en 2023 et réalisé 16 contrats de travail ou avenants.

CARRIERE, FORMATION :



En 2023, des formations ont été suivies par les agents : 51/ de femmes et 49% d'hommes en ont bénéficié.

OUTILS :

En 2023, le service Ressources Humaines avait à sa disposition des outils comme Fast Parapheur pour les signatures électroniques et validation des devis et courriers, Horoquartz pour la gestion des plannings des agents, un logiciel de paie et comptabilité - COSOLUCE, et utilise enfin DOCAPOST pour le contrôle de légalité des actes de la collectivité.

LES MOYENS POUR AGIR

PREVENTION ET SECURITE :

En 2023, le service a mis à jour son Document Unique afin de se conformer à la réglementation et un plan d'actions a été mis en œuvre pour s'y conformer.

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMME-HOMME :

Le plan d'actions a été élaboré pour trois ans et définit la stratégie et les mesures destinées à réduire les écarts constatés dans les domaines suivants :

- 1) Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- 2) Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la collectivité,
- 3) Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale des agents,
- 4) Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes en interne.

Il a été proposé aux membres du Conseil communautaire de prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle Femme / Homme pour l'année 2023 en conseil communautaire. Il est consultable en ligne sur le site de la CCPL au lien suivant :

<https://cc-paysdelumbres.fr/votre-collectivite/comptes-rendus-des-conseils-communautaires/annee-2024/PLAN%20D%27ACTIONS%20EGALITE%20HOMME-FEMME%202024.pdf>

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG)

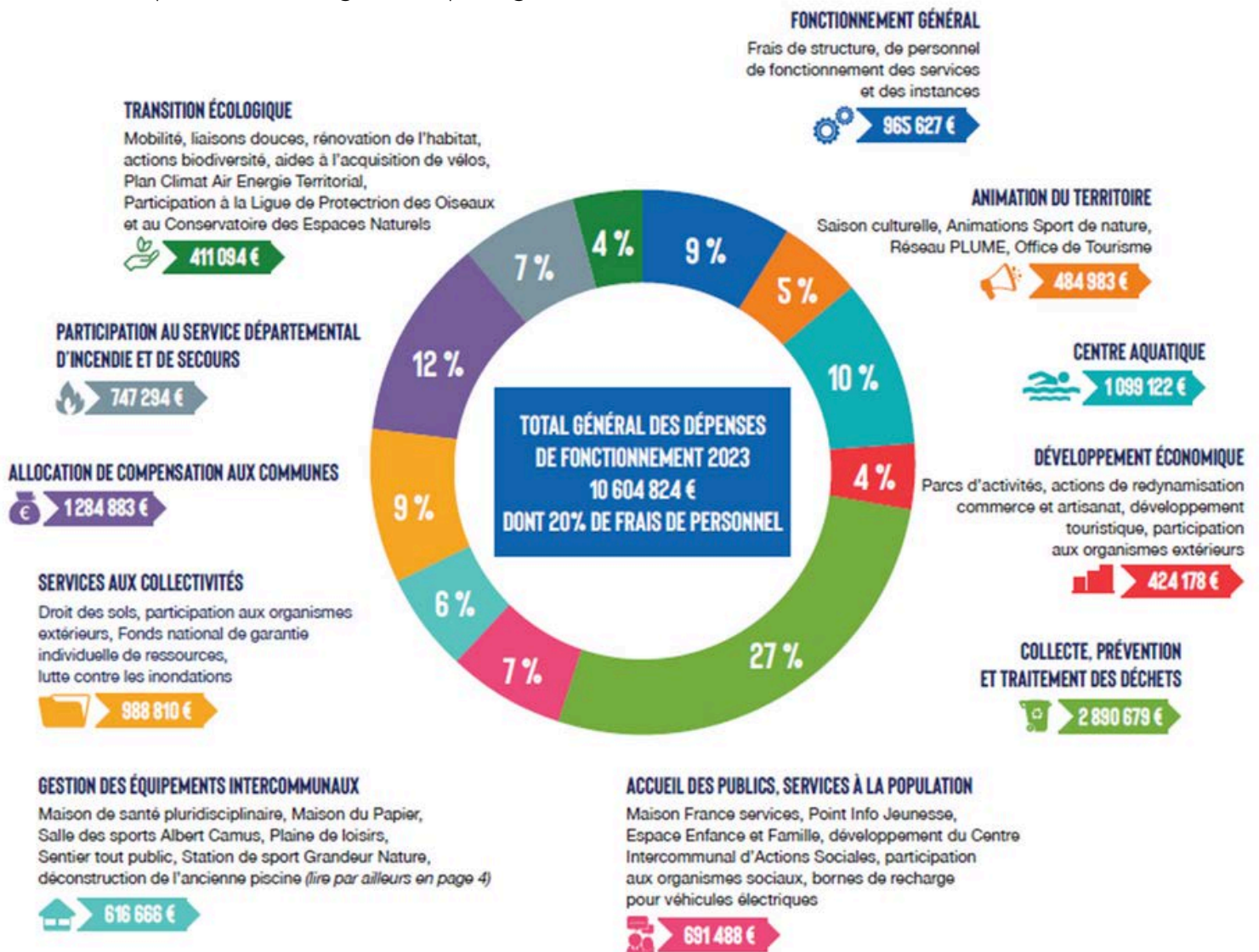
L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique RH de la collectivité, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées. Celles de la CCPL sont rédigées.



LES MOYENS POUR AGIR

Budget 2023 :

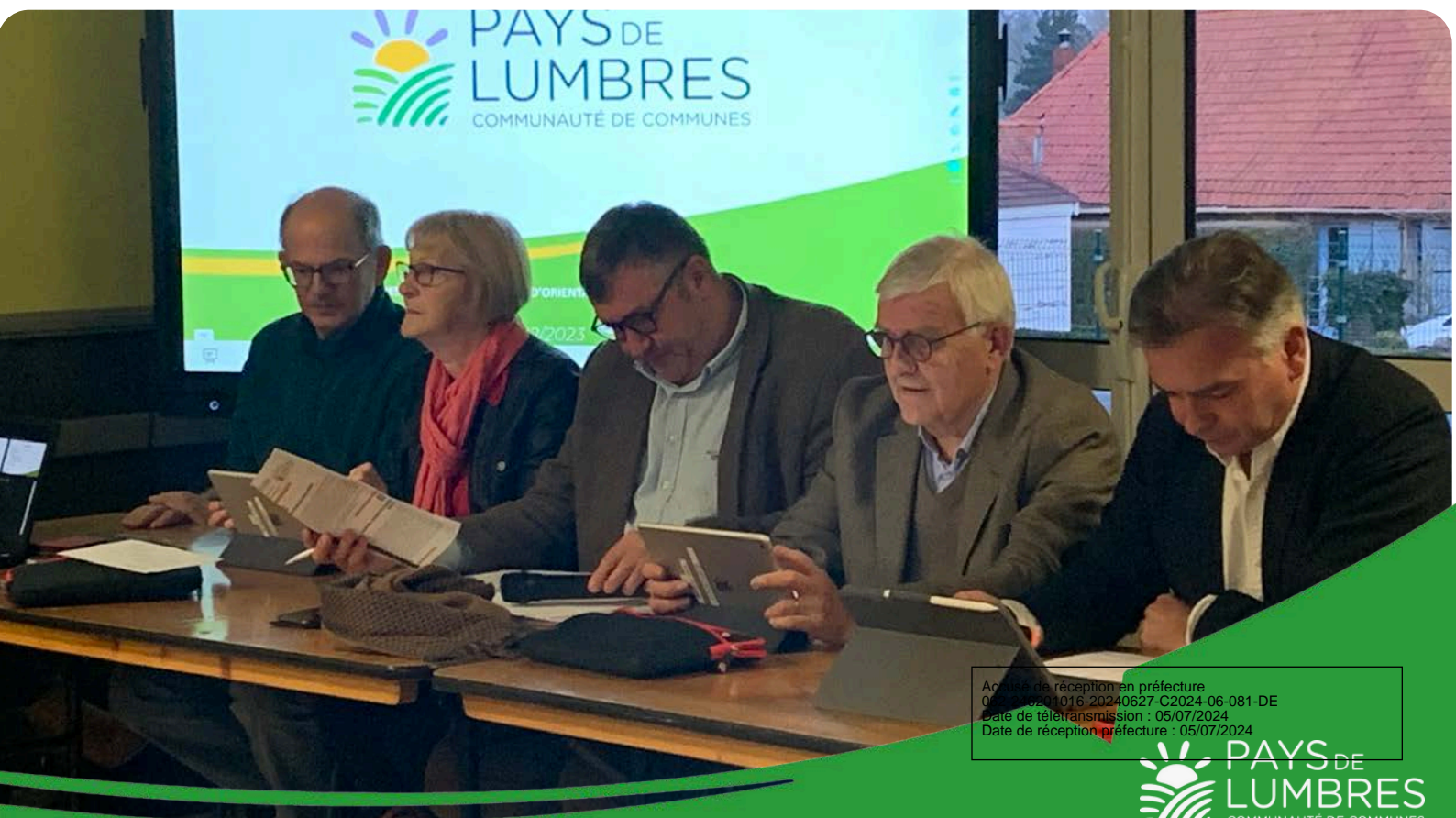
Comme tout un chacun, la CCPL fait face à une augmentation grandissante des dépenses de fonctionnement. Si à l'échelle nationale, 2023 a tout de même été marquée par un ralentissement de la croissance et du poids de l'inflation, ces effets ne sont pas sans conséquences sur les budgets publics. Ainsi, le budget communautaire fait face à un total d'augmentations dites « subies » de 768 000€ depuis plusieurs années maintenant. Pour autant, à budget maîtrisé, depuis 2014, la CCPL n'a cessé de grandir d'un point de vue de ses compétences pour répondre aux besoins de ses habitants. Cette évolution s'est accélérée depuis 2020, en réponse aux crises traversées comme celles du COVID ou des inondations en soutien des personnes fragiles, et plus globalement en soutien des communes et des habitants.



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

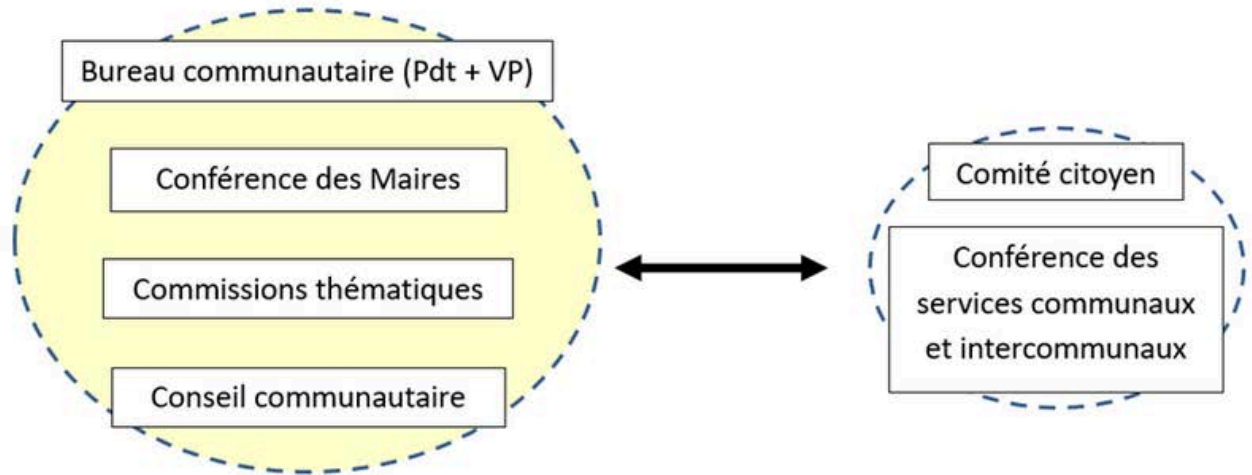
UNE COOPERATION SEREINE ENTRE LES COMMUNES ET L'INTERCOMUNALITE



Accusé de réception en préfecture
05/07/2024 10:16:20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

UNE COOPERATION SEREINE

Le Pacte de gouvernance territoriale du Pays de Lumbres :



Une commission Transition écologique et territoriale / Urbanisme et Habitat / Emploi et Développement économique
 Une commission Tourisme, Sport et Culture / Affaires scolaires et sociales / Santé et solidarités / Jeunesse et Famille
 Une commission Finances et Prospective financière / Communication et exercice du service public

Le Président



ESCŒUILLES

12 Vice-Président(es) animent les commissions pour définir et mettre en œuvre

Joëlle DELRUE



LUMBRES

1^{ère} Vice-Présidente chargée de la Culture et de la Lecture Publique.

Gérard WYCKAERT



WISQUES

2^{ème} Vice-Président chargé du Développement Economique (emploi, artisanat et commerce).

Christian TELLIER



SENINGHEM

3^{ème} Vice-Président chargé des Mobilités, du Sport et du Tourisme.

Jean-Michel CROQUELOIS



HAUT-LOQUIN

4^{ème} Vice-Président chargé du Centre Aquatique et de la gestion du Patrimoine bâti.

Oliver DUFOUR



LEDINGHEM

5^{ème} Vice-Président chargé des Circuits Courts, des Marchés locaux et de l'Agriculture.

Didier BEE



ZUDAUSQUES

6^{ème} Vice-Président chargé des Finances et des Ressources Humaines.

les projets communautaires.

Isabelle POURCHEL



AFFRINGUES

7^{ème} Vice-Présidente chargée des Solidarités et de la Santé.

Gérard-Alexandre FRANQUE



BONNINGUES-LES-ARDRES

8^{ème} Vice-Président chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat.

André CORDIER



QUELMES

9^{ème} Vice-Président chargé de l'Optimisation de la Gestion des Déchets.

Julien DELANNOY



WAVRANS / L'AA

10^{ème} Vice-Président chargé de la Communication, du Numérique et de la Citoyenneté.

Marie-Laurence BERQUEZ



LUMBRES

11^{ème} Vice-Présidente chargée de la Transition Écologique, de la Jeunesse et de la Famille.

Jacques DELATTRE



ELNES

12^{ème} Vice-Président chargé de la Lutte contre les inondations et de la GEMAPI.

Accusé de réception en préfecture
 062-246201016-20240627-C2024-06-081-DE
 Date de télétransmission : 05/07/2024
 Date de réception préfecture : 05/07/2024

UNE COOPERATION SEREINE

36 conseiller(e)s Communautaires



Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et dans le prolongement de la tradition d'écoute et de respect qui caractérise le Pays de Lumbres dans la relation entre les communes et l'intercommunalité, un pacte de gouvernance territoriale a été mis en place.

L'enjeu ?

Faire en sorte que les communes bénéficient d'une lisibilité maximale sur la conduite de la politique communautaire et qu'elles bénéficient d'une capacité à participer pleinement et activement aux processus de décisions. Le citoyen est quant à lui également associé à la mise en œuvre des stratégies locales.

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

→ Des communes mieux impliquées

Les communes sont associées au sein des instances de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres sous plusieurs formes :

1. La conférence des maires

Elle reprend les Maires des 36 communes du Pays de Lumbres.

Se réunit tous les 3 mois

Aborde l'ensemble des sujets majeurs qui concernent la relation entre les communes et l'intercommunalité (projet de mutualisation de services ou de prise de compétence, évolutions réglementaires majeures, questions budgétaires, financement des services partagés...).

2. Les élus communaux participent aux commissions thématiques de la CCPL

Au-delà des seuls Conseillers communautaires représentant la commune, et en complément des Maires, chaque commune a aussi désigné au sein de son conseil municipal des représentants pour siéger dans chaque commission de la Communauté de Communes :

Une commission transition écologique et territoriale abordant aussi les thématiques urbanisme et habitat, emploi et développement économique.

Une commission Animation territoriale reprenant les sujets d'ordre touristiques, sportifs, culturels, scolaires, sociaux, santé, solidarités, jeunesse et famille.

3. Une conférence des services communaux et intercommunaux

Regroupe les services de la CCPL et les secrétaires de Mairies des 36 communes.

Se réunit tous les trimestres.

Vise à rapprocher les services entre eux dans une démarche de soutien mutuel, d'échange d'informations, de formation mutualisée, voire de mise en commun d'expériences sur l'ensemble des sujets qui peuvent concerner la mise en œuvre du service public.

4. Une meilleure association des habitants aux décisions

Dans la droite ligne de la concertation menée avec les habitants sur le PLUI ou le Plan Climat, le comité citoyen est maintenu et élargi à l'ensemble des habitants désireux de contribuer au développement de la Communauté de Communes, de participer à la décision et à la mise en œuvre des actions, et à leur évaluation permanente. Sa structuration est en cours de réflexion.

Une commission finances, communication et exercice du service public.

Les travaux des commissions :

un rouage essentiel de la prise de décision communautaire,
la garantie d'une meilleure compréhension,
la garantie d'une plus grande proximité,
la garantie d'une meilleure contribution des communes sur chaque sujet débattu par l'intercommunalité.

→ Un objectif commun : la recherche de l'intérêt général

La vision collective de l'intercommunalité ne peut être issue de l'addition des seules visions communales, il convient de véritablement construire collectivement et de façon partagée l'intérêt général sur lequel se fonde le développement de l'intercommunalité.

Une répartition claire des compétences entre les communes et l'intercommunalité

La limite entre les compétences gérées par les communes et par l'intercommunalité est claire.

Soit ces compétences sont définies par la loi (au gré des évolutions réglementaires), soit elles sont le fruit d'un choix des communes de transférer telle ou telle compétence à l'intercommunalité pour une meilleure prise en charge du sujet de façon partagée, cohérente et mutualisée avec l'objectif d'apporter un meilleur service aux habitants.

Le Conseil communautaire peut également solliciter les communes pour un transfert de compétence sur un sujet débattu librement au sein de ses instances, les conseils municipaux sont légitimement consultés.

EN 2023

4 conférences des maires - 76,5% de présence

6 conseils communautaires - 75% de présence
133 délibérations

12 commissions en visioconférence

3 commissions Finances - prospective - communication - exercice du Service Public

4 commissions Tourisme - sport - culture - actions sociales - petite enfance

5 commissions Transition écologique - urbanisme - habitat - emploi - développement économique

6 Bureaux - 82% de présence
39 décisions de Bureau

La CCPL n'a donc pas pour objet de se substituer aux communes, mais bien de travailler en partenariat avec elles pour régler un problème commun, mutualiser les moyens humains et financiers sur un sujet, améliorer de façon durable les services apportés au citoyen, le tout en parfaite transparence et avec l'acceptation préalable des communes.



Accusé de réception en préfecture
062-2462010 - 2024-06-08
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception en préfecture : 05/07/2024

UNE COOPERATION SEREINE

Les compétences de la CCPL :

Fédérer des communes au sein d'un espace de solidarité, mutualiser leurs moyens afin d'élaborer et mettre en œuvre un projet de territoire commun et cohérent au service de son développement... voilà les raisons d'être d'une Communauté de Communes comme la CCPL. L'intercommunalité désigne ainsi une forme de coopération entre les communes. Cette coopération est mise en œuvre au sein d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). La Communauté de Communes exerce des compétences transférées par les communes ou des compétences de droit transmises par la loi.



Comment la CCPL intervient dans le quotidien de ses habitants ?

Quel est son rôle ?

- Aménagement du territoire
- Elaboration - suivi et gestion du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- Soutien aux 36 communes dans leurs projets d'aménagement - instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme
- Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer (AUD)
- Tourisme et sport de nature
- Gestion de l'Office de Tourisme du Pays de Lumbres
- Création, gestion et maintenance de la station de sports Grandeur nature et balisage des parcours de trail, marche nordique, équestres, pédestres, VTT, course d'orientation...
- Animations touristiques et de sport de nature encadrées par des professionnels
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire tels que la salle de sports Albert-Camus, le centre aquatique. L'Aa Piscine, le terrain synthétique situés à Lumbres,
- Gestion du sentier tout public entre Elnes et Wavrans-sur-l'Aa
- Adhésion à l'Office de Tourisme et des Congrès du Pays de Saint-Omer
- Emploi, insertion
- Actions en faveur de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA

Accusé de réception en préfecture
082-246201016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception en préfecture : 05/07/2024

UNE COOPERATION SEREINE

- Adhésions à la Mission Locale de l'Arrondissement de Saint-Omer et au PLIE (Plan Local d'insertion pour l'Emploi)
- Enfance, famille et jeunesse
- Relais Petite enfance, Relais d'assistantes maternelles, Service parentalité : lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)
- Ateliers, animations, sensibilisation à destination des parents-employeurs, enfants et professionnels de la petite enfance
- Point info jeunesse : information de la jeunesse, logement des jeunes, animations de soutien et de sensibilisation
- Logement, cadre de vie
- Mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Conseil aux habitants par l'Espace Info Energie
- Aide à la rénovation de l'habitat sans conditions de ressources (aide PCAET)
- Transition énergétique et écologique
- Elaboration et mise en œuvre du PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial avec notamment :
- Mise en œuvre d'une stratégie mobilité
- Actions en faveur de la biodiversité
- Encourager le développement des circuits-courts
- Sensibilisation à la réduction de déchets : Défi Zéro déchet auprès des habitants et des cantines scolaires du territoire, interventions dans les collèges et les lycées du territoire
- Éducation à l'environnement dans les écoles
- Déchets : Gestion de la collecte des ordures ménagères
- Mise en œuvre du tri des déchets
- Adhésion au Syndicat Mixte Lys Audomarois (gestion du centre de tri et déchetterie)
- Gestion de la stratégie d'optimisation des déchets
- Culture, lecture publique
- Mise en place d'une saison culturelle gratuite et accessible à tous
- Mise en réseau des médiathèques du territoire à travers le Réseau PLUME ; coordination et animation de ce réseau
- Soutien à l'enseignement musical • Soutien aux acteurs culturels
- Gestion de la Maison du Papier à Esquerdes
- Élaboration et mise en œuvre de la stratégie sur les mobilités durables
- Création du schéma de liaisons douces
- Mise en œuvre de Stations de Mobilité (autopartage, vélopartage...)
- Soutien au Transport Solidaire
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
- Opérations de sensibilisation auprès des habitants : Challenge de la Mobilité, Opération savoir rouler à vélo dans les écoles
- Mise à disposition de vélos à assistance électrique
- Aide à l'achat de vélos et vélos PMR
- Santé
- Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Lumbres
- Actions de prévention de promotion de santé
- Actions sociales
- Actions améliorant l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé
- Services à la personne
- Maison des Services labellisée France services : dématérialisation des démarches usagers, accompagnement de démarches administratives
- Gestion patrimoniale et technique des bâtiments communautaires (Salle de sport Camus, Centre aquatique L'Aa Piscine, Maison du Papier, Maison de Santé Pluridisciplinaire)
- Financement pour le compte des communes du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)
- Développement économique
- Aide à la création, reprise, développement d'activité, appui à l'installation d'entreprises
- Aménagement, entretien et gestion de parcs d'activités : la zone d'activités de Wavrans-sur-l'Aa, la zone d'activités de Cléty, la zone des Sars à Lumbres, la Porte du Littoral à Leulinghem.
- Stratégie de soutien et d'accompagnement au commerce de proximité, à l'artisanat et l'agriculture
- Adhésion à l'agence de développement et de promotion économique SOFIE
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20240627-C2024-06-081-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

UNE COOPERATION SEREINE

Coopération :

→ Les actions de la CCPL dans les communes

Depuis sa création, la CCPL supporte le financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours en lieu et place des communes adhérentes. Cette participation est couverte par la fiscalité et représente une somme importante dans le budget communautaire. Elle s'élève pour 2023 à 735 217,32€, soit 30,44€ par habitant. A cela, il convient d'ajouter l'allocation de vétéranse soit 747 294€.

En parallèle, la CCPL supporte également financièrement pour les 36 communes de son territoire l'adhésion au Parc Naturel Régional à hauteur de 55 427€ en 2023.

→ Fonds de concours aux communes

La CCPL accorde depuis 2006 un fonds de concours aux communes qui réalisent des travaux ou réalisations de :

- Petit patrimoine rural : 20 000€ annuel jusque 2 500€ d'aides maximum par projet
- Aire multisports : 50 000€ annuel - 10 000 à 20 000€ par projet selon si la commune est seule ou groupée pour réaliser le projet
- Liaisons douces : enveloppe de 100 00€ annuelle - aide de 10 000 à 20 000€ de la CCPL par projet
- Rénovation de salle des fêtes



En 2023

4 dossiers ont été déposés et 10 000€ ont été versés par la CCPL pour la réalisation d'une aire multisports ;

4 080€ pour de la réhabilitation de petit patrimoine rural ;
pour des liaisons douces.

Accusé de réception en préfecture
062-246201416-20240627-C2024-06-081-DE
Date de réimpression : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024